



**Fédération de l'Enseignement, de la Culture et de  
la Formation Professionnelle  
Force Ouvrière des Yvelines**

4, place de Touraine  
78 000 VERSAILLES

[Fnecfpfo78@gmail.com](mailto:Fnecfpfo78@gmail.com)

06 66 64 81 65

---

Versailles, le 7 février 2018

## Communiqué aux personnels

La FNEC FP FO des Yvelines a contacté Monsieur Serge CLEMENT, Directeur des Services Académiques des Yvelines en milieu de journée afin de faire le point sur les problèmes rencontrés par les personnels du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré du département suite aux conditions météorologiques difficiles.

Nous avons obtenu plusieurs réponses :

- aucune sanction ne sera appliquée aux collègues n'ayant pas pu se déplacer aujourd'hui
- aucun retrait de salaire ne sera effectué pour les mêmes collègues.

Pour la journée de demain 8 février qui s'annonce également difficile, puisque la météo prévoit du verglas, nous avons interrogé le DASEN pour savoir quelle serait la situation dans les écoles et établissements du département : *« Les transports scolaires seront suspendus sur l'ensemble du département des Yvelines, les journées du mercredi 7 février 2018 et du jeudi 8 février 2018. Les services de l'Education Nationale recommandent aux parents de ne pas conduire leurs enfants dans les établissements scolaires. L'accueil des élèves y sera toutefois assuré. »*

Pour la FNEC FP FO, c'est la fermeture des écoles et établissements du 2<sup>nd</sup> degré du département qu'il faudrait décider afin de garantir la sécurité et la protection des personnels.

Le DASEN conseille aux personnels d'alerter au plus tôt, le jour même, leur responsable de service de leur absence pour cause d'intempéries (neige, verglas). Leur absence sera ensuite régularisée par les services sans retrait sur salaire.

Le DASEN a communiqué ces recommandations aux directeurs d'école, IEN et chefs d'établissement par courriel cet après-midi.

N'hésitez pas à nous envoyer vos questions et à nous faire remonter toutes les situations particulières. FO interviendra systématiquement auprès de la DSDEN.